

3D Or Invest
EURL au capital de 38 000,00 euros
Siège social : 3 Place du Maréchal Leclerc, 35400 SAINT-MALO
794 290 981 R.C.S. SAINT MALO

(Ci-après la « **Société** »)

**EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
RELATIVES À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

DÉCISION N° 2 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **31 décembre 2025** s'élevant à **105 045,24 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **105 045,24 euros**

A titre de dividende global à l'Associé Unique **10 000,00 euros**
Soit environ 2,63 euros par part

Le solde **95 045,24 euros**

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à **143 067,78 euros.**

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2025** éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **10 000 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement dans les neuf (9) mois de la clôture de l'exercice social.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

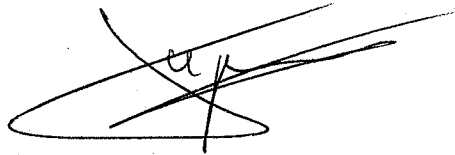
Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'Associé unique du 19 juin 2026.

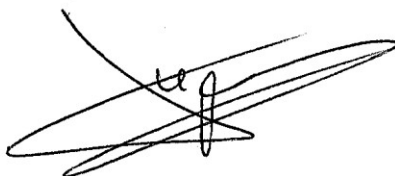
La Gérance
Monsieur David DUPRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

3D Or Invest

Société à responsabilité limitée au capital de 38 000 euros
Siège social : 3 Place du Maréchal Leclerc 35400 SAINT MALO
794 290 981 RCS SAINT MALO

Comptes annuels
Certifiés conformes

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, positioned below the text 'Certifiés conformes'.

Exercice clos le 31.12.2025

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	29 989	14 714	15 275	20 872
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	22 700		22 700	22 700
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	96 406	25 891	70 515	74 970
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	750		750	750
	Total de l'actif immobilisé (III)	149 860	40 604	109 256	119 307
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	206 791		206 791	95 858
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
	Charges constatées d'avance	9 019		9 019	3 999
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	161 466		161 466	115 473
	Total de l'actif circulant (IV)	377 276		377 276	215 330
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)	2 336		2 336	2 787
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		529 473	40 604	488 868	337 424

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

9 019

3 999

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 38 000)	38 000	38 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	3 800	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	48 023	3 344
	Report à nouveau		(13 312)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	105 045	60 790
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	1 620	1 080
	Total des capitaux propres	196 488	90 903
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	84 022	101 294
	Emprunts et dettes financières divers (2)	27 885	16 553
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	130 260	94 022
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 165	9 256
	Dettes fiscales et sociales	43 049	25 396
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		292 380	246 522
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		488 868	337 424
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		96 150	68 644
(2) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Introduction

Le bilan de l'exercice présente un total de **488 868** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 079 274** euros et un total **charges** de **2 974 229** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **105 045** euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le **01/01/2025** et clôturés le **31/12/2025**, ayant une durée de **12** mois.

Ces comptes annuels ont été établis le 13 mars 2026 par le dirigeant de la société.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception de la présentation des états financiers,
- Indépendance des exercices
- Importance relative

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté au cours de l'exercice.

Informations relatives à la première application du règlement ANC 2022-06 - Changement de méthode

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;

Règles et Méthodes Comptables

- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter du 1er janvier 2025.

Afin d'assurer une meilleure information avec les comptes annuels de l'exercice en cours, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent tels qu'ils ont été arrêtés et publiés selon le référentiel comptable alors en vigueur, antérieurement à l'entrée en application du règlement ANC n°2022-06, sont insérés en fin d'annexe.

Faits marquants de l'exercice

Aucun fait significatif n'est à mentionner sur cet exercice.

Evènements postérieurs à la clôture

Situation géopolitique au Moyen-Orient

La situation géopolitique liée au conflit au Moyen-Orient, intervenue postérieurement à la clôture, n'a pas d'impact significatif identifié sur l'activité de la société à la date d'arrêt des comptes.

Aucun autre évènement postérieur à la clôture n'a été identifié.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, le droit d'entrée franchise ainsi que le droit au bail.

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Depuis le 1er janvier 2005, les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition tandis que les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les logiciels font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue, de 12 mois à 5 ans.

L'analyse de ces actifs n'a pas mis en évidence d'éléments nécessitant une dépréciation en complément des amortissements.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Depuis le 1er janvier 2005, les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition tandis que les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

La société fait application des dispositions de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, relatives à l'amortissement selon la durée d'utilisation des biens et non selon les usages, pour toutes ses nouvelles acquisitions.

La société ne dispose d'aucune immobilisation décomposable conformément aux dispositions de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon les plans suivants :

- | | |
|--------------------------------|------------------|
| - Agencements et aménagements, | Linéaire 10 ans, |
| - Matériel de bureau, | Linéaire 3 ans, |
| - Mobilier, | Linéaire 5 ans. |

Immobilisations financières

Acquisition postérieure au 1er janvier 2005 :

Les titres de participations sont évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis.

Eu égard aux dispositions prévues par les articles 321-10 et 321-15 du PCG, l'association a opté pour le rattachement au coût d'acquisition des immobilisations financières des frais d'acquisition tels que les droits de mutations, honoraires, commissions, frais d'actes et autres frais visés dans l'avis n°2006 du 7 juin 2006 du comité d'urgence du conseil national de la comptabilité.

Dépréciation :

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participations est inférieure à la valeur brute desdits actifs, il est constitué une provision pour dépréciation.

La valeur d'inventaire est calculée à partir de différentes méthodes faisant référence à des transactions et/ou à des valeurs patrimoniales et de rentabilité afin d'apprécier l'opportunité de constituer une provision pour dépréciation.

Stocks et en cours

Marchandises :

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Ils sont valorisés au coût moyen pondéré de l'année

Dépréciation :

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Plus généralement, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Engagement de retraite (régime à prestations définies)

La société n'embauchant pas de personnel, aucun engagement lié aux indemnités de départ à la retraite n'existe.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées comptabilisées au cours de l'exercice correspondent aux amortissements dérogatoires pratiqués sur les frais de droit au bail sur une durée de 5 ans.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour atteindre son obligation.

Les provisions devenues sans objet au cours de l'exercice sont rapportées au résultat.

Effectif

La société n'embauche pas de salarié. Le gérant a le statut de travailleur non salarié.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, app et virements d poste à poste	Virements poste à pos	Cessions ou mise hors sr	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	52 689					52 689
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 689					52 689
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	76 716		7 342			84 058
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 348					12 348
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	89 064		7 342			96 406	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15					15
	Prêts et autres immobilisations financières	750					750
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	765					765
TOTAL		142 519		7 342			149 860

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations		Diminutions			
INCORPORELLES	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles			9 117	5 596		14 714	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			9 117	5 596		14 714	
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels							
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			10 905	8 137		19 042	
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier			3 189	3 660		6 849	
	Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			14 094	11 797		25 891		
TOTAL				23 211	17 393		40 604	

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement des amortisment à la fin de l'exercic
	Différentiel de durée et	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionne	Différentiel de durée et	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionn	
Frais d'établissement							
Fonds commercial	540						540
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES	540						540
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL	540						540
TOTAL GENERAL NON VENTILE			540				540

Stocks et En-cours

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				
Marchandises				
Marchandises	206 791	95 858	110 933	
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	206 791	95 858	110 933	

Créances

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	750		750
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	9 019	9 019	
	TOTAL DES CREANCES	9 769	9 019	750
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			9 019
Crédit bail		5 621	
Locations		3 215	
Publicité/annonces		143	
Téléphonie/internet		40	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			9 019

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 800,00	10,0000	38 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		3 800,00	10,0000	38 000,00

Le capital social est libéré et détenu par une personne physique.

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture31/12/2025
Capital social	38 000				38 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	1 000	2 800			3 800
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	3 344	44 678			48 023
Report à nouveau	(13 312)	13 312			
Résultat de l'exercice	60 790	(60 790)		105 045	105 045
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	1 080			540	1 620
TOTAL	90 903			105 585	196 488

Date de l'assemblée générale 30/06/2025

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 90 903

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 90 903

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 105 585

Provisions

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires	1 080	540			1 620
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES	1 080	540			1 620
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		1 080	540			1 620
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			540			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	67	67		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	83 955	17 985	65 970	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 165	7 165		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 846	10 846		
	Impôts sur les bénéfices	20 002	20 002		
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 381	11 381		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	820	820		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	27 885	27 885		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		162 120	96 150	65 970	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		17 270			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		27 885			

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		14 626
Emprunts et dettes auprès des établissements de cré		166
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	99	
INTERETS COURUS A PAYER	67	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 794
FOURNISSEURS - FNP	2 794	
Dettes fiscales et sociales		11 666
AUTRES CHARGES A PAYER	10 846	
ETAT - CH. A PAYER	820	

Produits et charges exceptionnels

	Montants	31/12/2025
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		540
Dotations aux amortissements dérogatoires	540	
Résultat exceptionnel		(540)

Engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat				32 703	32 703
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice				4 088	4 088
Cumulées					
TOTAL				4 088	4 088
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice				8 804	8 804
Cumulées					
TOTAL				8 804	8 804
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus				4 286	4 286
entre 1 et 5 ans				2 143	2 143
à plus de 5 ans					
TOTAL				6 429	6 429
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans				23 988	23 988
à plus de 5 ans					
TOTAL				23 988	23 988